

ADPAR



ASSOCIATION DE DEFENSE DES PROPRIETAIRES, ARTISANS, RESIDENTS MARQUENTERRE-BAIE DE SOMME

Chères adhérentes et chers adhérents,

L'année 2018 verra se poursuivre l'action que nous avons entreprise ensemble pour défendre nos intérêts face à un PPRN élaboré sans concertation et dans le mépris de nos préoccupations.

Fin mars nous devons avoir remis au Tribunal Administratif d'Amiens la totalité des documents justifiant notre requête en annulation. Notre conseil d'administration travaille en ce sens et nous continuerons à vous tenir informés de l'avancée de nos démarches, notamment via notre site

<https://adpar.jimdo.com/>

Nous n'échapperons pas à un PPRN : il est nécessaire mais encore faut-il qu'il soit réaliste et ne serve pas uniquement à protéger des agents de l'état mais bien à nous préserver d'un risque de submersion marine et d'envisager les solutions de bon sens, réalistes et économiques pour y faire face.

Cela nécessite de financer des études qui viennent étayer notre position et proposer à ceux qui nous gouvernent des solutions en rapport avec nos moyens et nos intérêts, ainsi qu'un avocat pour les défendre auprès des instances judiciaires.

Plus que jamais nous devons nous mobiliser et encourager nos amis, nos voisins, les commerçants à rallier notre cause en adhérant à l'ADPAR : ce sont nos cotisations qui financent intégralement nos actions et plus nous pourrons investir dans notre défense, plus celle-ci sera solide et aura des chances d'aboutir.

C'est la raison pour laquelle nous vous adressons ci-joint le bulletin d'adhésion 2018, en vous demandant de nous le retourner accompagné de votre règlement (montant inchangé, 10€ par adhérent, 15€ pour un couple) à **ADPAR – Mairie de Fort-Mahon – 80120 FORT-MAHON PLAGES** .

NOUVEAU : vous pouvez également adhérer via le site HelloAsso en cliquant sur le lien

<https://www.helloasso.com/associations/a-d-par-marquenterre-baie-de-somme/adhesions/cotisation-adpar-marquenterre-baie-de-somme>

Il s'agit d'un service sécurisé et gratuit rendu aux associations, ce site vit des « pourboires », **facultatifs**, laissés par les adhérents. Le prix d'un timbre-poste ne nous paraîtrait pas déraisonnable...

Pour information, le poste de trésorier est repris par Monsieur Jean-Claude Chamillard habitant la ville du Crotoy . A cette occasion, nous le remercions chaleureusement d'avoir rejoint notre bureau.

Je vous remercie pour votre engagement et vous présente, chères adhérentes, chers adhérents mes salutations les plus cordiales.

Pour l'association ADPAR,
Le Président,
Eric Kraemer